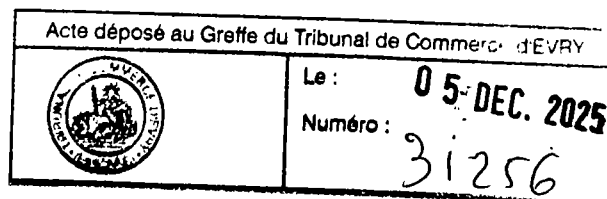


Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 05/12/2025 - 31256 - 2007 B 02314 - 499 083 715 - A.S.T.A.

ASTA
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10 000 Euros



Siège Social : Centre Commercial La Croix Verte – 91250 Saint Germain les Corbeil
SIRET 49908371500015

ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2025

RAPPORT DE GERANCE

Chers associés,

Nous sommes réunis en Assemblée Générale afin que conformément aux dispositions légales et règlementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice et de son évolution pour l'exercice en cours

I - AVERTISSEMENT PREALABLE

Nous vous précisons que les comptes soumis à votre approbation le sont en conformité avec les méthodes comptables et fiscales telles qu'elles existent au 31 décembre 2024

II - PRESENTATION DES COMPTES, COMPTE RENDU DE L'EXERCICE ECOULE ET ELEMENTS PREVISIBLES POUR L'EXERCICE EN COURS

. Commentaires sur les éléments de gestion

Le chiffre d'affaires net H.T. s'est élevé pour cet exercice à 67.894 €

Ce chiffre d'affaires appelle essentiellement les remarques suivantes

- ce chiffre a été constitué sur un second exercice de 12 mois
- en moyenne mensuelle sur 12 mois, il s'établit à environ 5,6 K€

En regard de ce chiffre d'affaires, les charges occasionnées par l'exploitation s'établissent ainsi qu'il suit

Achats et charges externes	70.660 €
Impôts et taxes	837 €

Nous attirons votre attention sur celles qui nous ont paru être significatives .

Le résultat 2024 se solde donc par un résultat comptable de -1 379 €
et un déficit fiscal de 1 379 €

Compte tenu du résultat précité, les capitaux propres avant impôts société s'apprécient au 31/12/24 à 13.728 €

SR

2505 279 20
DEPENSES SOMPTUAIRES ARTICLE 223 QUATER DU C G I

Aucune dépense somptuaire au sens de l'article 223 quater du Code Général des Impôts n'a été souscrite ou engagée au cours de cet exercice

IV - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice, soit 1 379 €, de la façon suivante

- Report à nouveau	1 379 Euros
--------------------	-------------

Après discussion, nous vous inviterons à approuver les comptes qui vous sont soumis, à affecter le résultat de l'exercice, à donner quitus au Gérant de sa gestion et à voter les résolutions ordinaires qui vous sont soumises

La Gérante,
Sophie ROUX



A S T A
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10 000 Euros

Siège Social Centre Commercial La Croix Verte – 91250 Saint Germain les Corbeil
SIRET 49908371500015

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SARL ASTA du 28 juin 2025
--

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 juin, à 19 heures, les associés de la société A S T A , société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, ayant émis 100 parts sociales de 100 € chacune, se sont réunis au siège social à A S T A Centre Commercial La Croix Verte 91250 Saint Germain lès Corbeil, en assemblée générale ordinaire sur convocation faite par la gérance

Sont
M. GAUTIER Alain qui détient 55 parts sociales,
Mme. ROUX Sophie qui détient 45 parts sociales,

qui détiennent ensemble 100 parts sociales sur un total de 100 représentant plus de la moitié des parts sociales, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires

L'assemblée est présidée par ROUX Sophie, associée gérante

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

1° Les lettres de convocation

2° le rapport de gestion du gérant, sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/24,

3° le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée,

4° L'inventaire, le bilan, le compte de résultats et l'annexe

Le gérant indique que les comptes annuels, à l'exception de l'inventaire, le texte des résolutions, ci-dessus énumérés, ont été communiqués aux associés au moyen de la lettre de convocation et que l'inventaire a été tenu au siège social, à leur disposition pendant les quinze jours qui précéderont l'assemblée.

L'assemblée lui en donne acte

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

1 Délibération sur le rapport de gestion établi par la gérance pour l'exercice ouvert le 1^{er} Janvier 2024 et clos le 31 décembre 2024,

2. Approbation des comptes et affectation des résultats de cet exercice,

3 Quitus à la gérance,

SR

4 Réponses aux questions diverses

Lecture est donnée du rapport du gérant.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

Première résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le gérant sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2024, l'Assemblée générale approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés présents.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale sur proposition de la gérance décide d'affecter le résultat de l'exercice qui se solde par un déficit fiscal de 1 379 Euros dans les conditions définies dans le rapport de gérance et rappelées ci-après :

- Report à nouveau

1 379 Euros

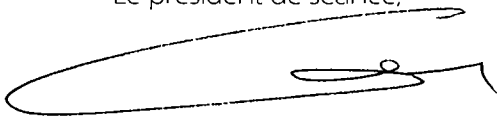
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cette résolution est adoptée.

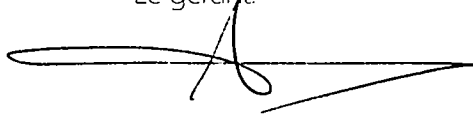
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance et par le gérant.

Le président de séance,



Le gérant,



A.S.T.A.
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 Euros

Siège Social Centre Commercial La Croix Verte – 91250 Saint Germain les Corbeil
SIRET 49908371500015

OBJET

Paris, le 8 Juin 2025

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 28 JUIN 2025

CONVOCACTION

Cher associé,

J'ai l'honneur de vous informer que l'assemblée générale annuelle de notre société se réunira le 28 juin 2025 à 19 heures, au siège social Centre commercial La Croix Verte – 91250 Saint Germain les Corbeil.

J'espère que vous voudrez bien participer à cette réunion. Si vous aviez un empêchement quelconque, vous pourriez vous y faire représenter selon les dispositions statutairement prévues. Une formule à cet effet vous sera envoyée sur simple demande de votre part.

L'ordre du jour sur lequel l'Assemblée Ordinaire est appelée à délibérer est le suivant :

- Rapport de gestion établi par la gérance pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2024 et clos le 31 décembre 2024,
- Approbations des comptes et affectation des résultats de cet exercice,
- Quitus à la gérance,
- Questions diverses

En application de l'article 36 du Décret sur les Sociétés Commerciales, je vous transmets avec cette lettre :

- Le texte des résolutions proposées,
- Le rapport de gestion,
- Les comptes annuels (Bilan, Compte de résultat et annexe),

Je vous signale que l'inventaire est consultable au siège social de notre entreprise

Vous voudrez bien noter enfin qu'il vous est possible de me poser par écrit toutes questions concernant l'ordre du jour susvisé

Je vous prie d'agréer, Cher associé, l'expression de mes salutations distinguées.

La Gérante
Sophie ROUX

Sarl A.S.T.A.
LA GENTRY
C.C. LA CROIX VERTE
91250 ST GERMAIN LES CORBEIL
Tel. 01 60 75 30 00
R.C. SIRET N° FR 91 499 083 715

BILAN SYNTHETIQUE

ASTA
Edition du : 01/01/2024 au 31/12/2024

Avec brouillard Avec simulation

ACTIF	Exercice N		N-1		PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital	10 000	10 000
- Fonds commercial	35 000		35 000	35 000	Ecart de réévaluation		
- Autres	487	487			Réserves :		
Immobilisations corporelles	6 742	6 742			- Réserve légale	500	500
Immobilisations financières	1 035		1 035	1 035	- Réserves réglementées		
TOTAL I	43 264	7 229	36 035	36 035	- Autres		
Actif circulant					Report à nouveau	4 607	5 798
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(1 379)	(1 191)
Marchandises	10 854		10 854	13 092	Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes					TOTAL I	13 728	15 107
Créances							
Clients et comptes rattachés					Provisions pour risques et charges (II)		
Autres	217		217	312	Dettes	3 454	1 606
Valeurs mobilières de placement					Emprunts et dettes assimilées		
Disponibilités (autres que caisse)	17		17	315	Avances et acomptes reçus sur commandes		
Caisse					Fournisseurs et comptes rattachés	17 184	14 483
TOTAL II	11 088		11 088	13 718	Autres	13 576	19 351
Charges constatées d'avance (III)	819		819	794	TOTAL III	34 214	35 440
TOTAL GENERAL (I+II+III)	55 171	7 229	47 942	50 547	Produits constatés d'avance (IV)		
					TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	47 942	50 547

Catifa Conseil **Sarl A.S.T.A.**
LA GENTRY
C.C. LA CROIX VERTE SO
91200 ST GERMAIN LES CORBEIL
Tél / 01 60 75 39 88
RC EVRY N°F FR 91 499 063 715

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

ASTA

Edition du : 01/01/2024 au 31/12/2024

Avec brouillard Avec simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	47 507	52 987	Ventes de marchandises	67 894	80 051
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)		
Achats d'approvisionnement	124		Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	20 272	26 673	Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés	837	809	Autres produits	1	1
Rémunération du personnel			Produits financiers		
Charges sociales					
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions					
Autres charges					
Charges financières	479	537			
TOTAL (I)	69 218	81 006	TOTAL (I)	67 895	80 052
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	55	237	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	69 273	81 243	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	67 895	80 052
BENEFICE OU PERTE	(1 379)	(1 191)			
TOTAL GENERAL	67 895	80 052	TOTAL GENERAL	67 895	80 052

Garl A.S.T.A.
LA GENTRIE
C.G. LA GENTRIE
91280 ST GERMAIN LES CORDEIL
Tél. 01/40 75 39 88
RC EVRY NIF FR 91 499 063 715